

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: -

Version: 2.0

Remplaçant la version: 1.0



1. Identification du produit et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **SAGER m. d'étanchéité pro-K/pro-S**

Numéro index:

Numéro CE:

Numéro CAS.:

Numéro d'enregistrement REACH:

Synonyme(s):

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange: **adhésif spécial**

Restrictions d'emploi recommandées: -

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur

Sager AG
Dämmstoffe
Dornhügelstrasse 10
CH-5724 Dürrenäsch

Contact pour les informations techniques

Téléphone / Télécopie / email
+41 (0)62 767 87 87 / +41 (0)62 767 87 80 / info@sager.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique Zürich
Cas d'urgence 145
Cas non-urgents: + 41 (0)44 251 66 66

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008, annexe VII (substances):

Selon la classification de (CE) n° 1272/2008 le produit n'est pas classé comme dangereux:

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (substances) / directive 1999/45/EC (mélanges)

Pictogrammes de danger:

omit

Mention d'avertissement: omit

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer des réactions allergéniques.

Mentions de danger

omit.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: -

Version: 2.0

Remplaçant la version: 1.0



Conseils de prudence
omit.

Indications complémentaires: aucuns

- 2.3 Autres dangers**
Pas d'autres dangers connus

3. Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances**
Le produit est un mélange.

3.2 Préparations

Désignation: acide silicique, amorphe, pyrogène

Numéro CE: - Numéro CAS: 112945-52-5 Numéro index: - Numéro d'enregistrement REACH:

Fraction: 2.5-10%

Réglementation en accord avec le règlement (CE) n° 1272/2008: non dangereux

(Pour le texte intégral des mentions de danger et conseils de prudence: voir la Section 16)

4. Premiers secours

4.1 Descriptions des premiers secours

Remarques générales: Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou en proie à des convulsions.

Après une inhalation: Apport d'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau: Laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux. Enlever immédiatement les vêtements souillés par le produit. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée.

Après un contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 10-15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Après l'ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau et boire de l'eau en abondance. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations importantes disponibles.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Aucune mesure particulière requise. Adapter les mesures à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux pour la santé (oxydes de carbone).

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: -

Version: 2.0

Remplaçant la version: 1.0



5.3 Conseils aux pompiers

Adapter les mesures à l'environnement. Les eaux contaminées ne doivent pas entrer dans la canalisation. La récupération et l'élimination de l'eau contaminée doivent se faire selon des techniques spécifiques par un spécialiste.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Assurer une ventilation suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel, ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans le sol ainsi que dans les canalisations

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyage mécaniquement après durcissement.

6.4 Références à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation sans danger: voir la Section 7.
Pour des informations sur l'équipement de protection individuelle : voir la Section 8.
Pour des informations sur l'élimination : voir la Section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir compte des précautions usuelles lors d'utilisation de produit chimique. Assurer une ventilation suffisante.

Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit. Respecter les consignes figurant sur l'étiquette et la notice d'utilisation. Utiliser conformément aux instructions.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé.
Conserver à température ambiante.
Protéger du gel, de la chaleur extrême et de l'exposition prolongée au rayonnement solaire direct
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Classe de stockage: Classe 11/13 (solides)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

Conformément à la notice d'utilisation.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: -

Version: 2.0

Remplaçant la version: 1.0



8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition pour les postes de travail sur 8 heures (VME) et valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée VLE et/ou valeurs limites biologiques (VLB)
Valeur (limites) moyennes d'exposition pour les postes de travail

Désignation: acide silicique, amorphe, pyrogène

Numéro CE: - Numéro CAS: 112945-52-5 Numéro index: - Numéro d'enregistrement REACH:

Valeurs limites en accord avec SUVA

VME: 4 mg/m³ (Poussières inhalables)

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter chaque contact inutile avec le produit. Ne pas fumer, boire ou manger sur le lieu de travail. Respecter une propreté exemplaire.

Enlever les vêtements contaminés. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau.

Protection des yeux /du visage

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques.

Pas de temps de pénétration déterminés. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres mesures de protection de la peau

Vêtement de protection léger

Mettre la crème sur la peau des mains après le travail.

Protection respiratoire

Normalement pas nécessaire.

Limitation et contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	pâte
Couleur:	selon spécification
Odeur:	caractéristique
pH:	pas déterminé
Point de fusion:	pas déterminé
Point d'ébullition:	pas déterminé
Point d'éclair:	pas déterminé
Température d'inflammation:	pas déterminé
Danger d'explosion :	Produit n'est pas explosif.
Limite d'explosion inférieure:	pas applicable
Limite d'explosion supérieure:	pas applicable
Pression de vapeur:	pas déterminé
Densité:	1.17 g/cm ³ (20 °C)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: -

Version: 2.0

Remplaçant la version: 1.0



Solubilité:	Produit n'est pas miscible à l'eau
Auto-inflammation:	Produit n'est pas auto-inflammable
Viscosité :	pas déterminé
log K _{ow} :	pas déterminé

9.2 Autres Informations

Pas d'informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Stabilité et réactivité chimique

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses, matières incompatibles

Aucune connue.

10.3 Conditions à éviter

Protéger des températures extrêmes et de l'exposition prolongée au rayonnement solaire direct.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Source: GESTIS)

Ingrédients individuels:

Désignation: acide silicique, amorphe, pyrogène

Numéro CE: - Numéro CAS: 112945-52-5 Numéro index: - Numéro d'enregistrement REACH:

Toxicité aiguë: Pas de données disponibles.

Corrosion/irritation : non irritant

Irritation grave des yeux: Dépendant de la concentration, lésions oculaires graves possible

Sensibilisation: sensibilisation par inhalation ou contact avec la peau n'est pas probable.

Mutagène, cancérigènes, toxicité pour la reproduction: Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Pas de données disponibles.

Risque d'aspiration: Pas de données disponibles.

Produit:

Toxicité: Pas de données disponibles.

Non irritant

Sensibilisation: Ce mélange contient une substance sensibilisante. Contact avec la peau peut provoquer des réactions allergéniques.

Mutagène, cancérigènes, toxicité pour la reproduction: Pas de données disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: -

Version: 2.0

Remplaçant la version: 1.0



Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Pas de données disponibles.

Risque d'aspiration: Pas de données disponibles.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Désignation: acide silicique, amorphe, pyrogène

Numéro CE: - Numéro CAS: 112945-52-5 Numéro index: - Numéro d'enregistrement REACH:

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères PBT et vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Le produit ne doit pas être traité avec les ordures ménagères, ni être jeté dans les canalisations. Il doit être remis à la collecte de déchets toxiques ou être apporté à la déchetterie pour déchets dangereux.

Code de déchets

07 02 03 Déchets plastiques. (Liste des déchets CE)

07 02 03 Déchets plastiqu. (Ordonnance sur les mouvements de déchets RS 814.610)

Emballages non nettoyés

Code de déchets:

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: -

Version: 2.0

Remplaçant la version: 1.0



15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. (Liste des déchets CE)

15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. (Ordonnance sur les mouvements de déchets RS 814.610)

Complètement vider les emballages. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même. L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Pas une matière dangereuse.

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID: omit

IMDG-Code / ICAO-TI / IATA-DGR : omit

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

omit

14.4 Group d'emballage

omit

14.5 Dangers pour l'environnement

Marque „ Matières dangereuses pour l'environnement“: omit

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

omit

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Catégorie de pollution (X, Y ou Z): omit type de navire (1, 2 ou 3) : omit

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de risque pour l'eau B

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques RS 814.81:
Pas de restrictions.

Ordonnance sur les accidents majeurs SR 814.012:
Pas de seuil quantitatif.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: -

Version: 2.0

Remplaçant la version: 1.0



16. Autres informations

Indication des modifications

[Revision complète, nouvelle composition du produit.](#)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADN: L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation sur eaux intérieures.

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

SGH: système générale harmonisé

CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

ONU: Organisation des nations unies

SUVA: Schweizerische Unfallverhütungsanstalt

VME: Valeur moyenne d'exposition

VCE: Valeur limite d'exposition

LD: lethal dose

LC: lethal concentration

EC: effect concentration

EN: Europäische Norm

NOEC: no observable effect concentration

STOT: Specific Target Organ Toxicity

CMR: carcinogen, mutagen, toxic to reproduction

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

PBT: persistant, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistant, very bioaccumulative

Sources

[GESTIS: Datenbank des Instituts für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung \(IFA\)](#)

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

[méthode de calcul](#)

Mentions H / P pertinentes

-

Informations supplémentaires

Les indications de la présente fiche de données de sécurité sont conformes à l'état actuel de nos connaissances et sont conforme à la législation nationale et européenne. Les conditions de travail chez l'utilisateur échappent toutefois à notre connaissance et à notre contrôle. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires. Les indications de la présente fiche de données de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité de notre produit mais ne garantissent nullement les propriétés du produit. Les indications de la présente fiche de données de sécurité sont nécessaires selon Art. 31 et Annexe II de REACH et selon Art. 20 de l'Ordonnance sur les produits chimiques du 05.06.2015 (législation suisse, au 01.07.2015).